



Número de Révision: 005.1

Date de sortie: 05/31/2025

1. IDENTIFICATION

| | | | |
|---|--|----------------------|--------|
| Désignation de l'article: | LOCTITE FREKOTE 1711 known as FREKOTE 1711 AE | Numéro IDH: | 398486 |
| Type de produit/utilisation recommandée: | Démoulage | numéro d'item | 83426 |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Région: | Canada |
| Raison sociale: | Votre contact: | | |
| Henkel Canada Corporation | Téléphone: +1 (905) 814-6511 | | |
| Meadowpine Boulevard 2515 | NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: | | |
| Mississauga, Ontario L5N 6C3 | MÉDECIN : Centre Anti-Poison | | |
| | 1-877-671-4608 (appel à frais virés) | | |
| | ou 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 | | |
| | 1-703-527-3887 (appel à frais virés) | | |
| | NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: | | |
| | MÉDECIN : Centre Anti-Poison | | |
| | 1-877-671-4608 (appel à frais virés) | | |
| | ou 1-303-592-1711 | | |
| | TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 | | |
| | 1-703-527-3887 (appel à frais virés) | | |
| | Internet: www.henkelna.com | | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

| | |
|----------------|--|
| DANGER: | H222 - AEROSOL EXTREMEMENT INFLAMMABLE. H229 - RECIPIENT SOUS PRESSION: PEUT ECLATER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. |
|----------------|--|

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|--|---------------------|
| AEROSOL | 1 |
| IRRITATION CUTANEE | 2 |
| IRRITATION DES YEUX | 2A |
| TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE | 3 |
| DANGER PAR ASPIRATION | 1 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Numéro IDH: 398486

Nom du produit: LOCTITE FREKOTE 1711 known as FREKOTE 1711 AE

| | |
|----------------------|---|
| Prévention: | <p>P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer.</p> <p>P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 - Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.</p> <p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> |
| Intervention: | <p>P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.</p> <p>P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.</p> <p>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P331 - NE PAS faire vomir.</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> |
| Stockage: | <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> |
| Élimination: | <p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p> |

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|------------------------|------------|----------|
| alcanes en C7-10, iso- | 90622-56-3 | 60 - 80 |
| propane | 74-98-6 | 10 - 30 |
| Solvant Stoddard | 8052-41-3 | 1 - 5 |
| Xylenes | 1330-20-7 | 0.1 - 1 |
| Ethylbenzene | 100-41-4 | 0.1 - 1 |

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation: Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation. Appeler un médecin.

| | |
|--|--|
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin. |
| Ingestion: | Ne pas faire vomir. S'il y a vomissement, empêcher l'aspiration en tenant la tête du patient sous le niveau des genoux. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé): | Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques. |
| Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire: | Non disponible |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié: | Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone. |
| Agents extincteurs inappropriés: | Non disponible |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas manipuler ni entreposer près d'une flamme nue ou d'une source de chaleur ou d'inflammation quelconque. |
| Produit ou gaz issus de la combustion: | Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes. |

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

| | |
|--|--|
| Mesures de protection de l'environnement: | Enlever toute source d'ignition. Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités si le produit a pénétré ou s'il est susceptible de pénétrer dans les égouts, les points d'eau ou les grandes superficies. |
| Méthodes de nettoyage: | Enlever toute source d'ignition. Bien aérer la zone. Le liquide renversé est combustible et peut être enflammé par la chaleur, une flamme, des étincelles ou d'autres sources d'inflammation. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un conteneur métallique clos jusqu'à élimination. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|----------------------|---|
| Manipulation: | Pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs se soient dissipées : bien ventiler la pièce - ne pas fumer ; éteindre toutes les flammes, lampes témoins et tous les appareils de chauffage ; éteindre les poêles, les outils et appareils électriques et toute autre source d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas goûter ou avaler. Ne pas perforer ou incinérer les récipients sous pression. |
| Stockage: | Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation. |

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|------------------------|---|--|-----------|-------|
| propane | D : asphyxiant simple, EX : risque d'explosion (Asphyxiant simple.) | 1,000 ppm (1,800 mg/m ³) PEL | Rien | Rien |
| Solvant Stoddard | 100 ppm TWA | 500 ppm (2,900 mg/m ³) PEL | Rien | Rien |

| | |
|--|--|
| Remarques sur la conception des installations techniques: | Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser une ventilation mécanique antidéflagrante et une ventilation locale pour s'assurer que les contaminants sont à l'intérieur de leurs limites d'exposition professionnelle pendant l'utilisation de ce produit. |
| Protection respiratoire: | Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). |
| Protection des yeux: | Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. |
| Protection de la peau: | Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est. |

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| Etat physique: | Aérosol |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Légère, Solvant |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Non applicable |
| Pression de vapeur: | > 2000 mm/hg |
| Point / zone d'ébullition: | Non disponible |
| Point/domaine de fusion: | Non disponible |
| Densité/Densité relative:: | 0.712 |
| Densité de vapeur relative: | Plus lourd que l'air. |
| Point d'éclair: | Inflammable par extension de la flamme |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | Non disponible |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Non disponible |
| Inflammabilité: | Aérosol extrêmement inflammable. |

| | |
|---|----------------------------|
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité: | Insoluble Eau |
| Coefficient de partage (value logarithmique):: | Non disponible |
| Teneur VOC: | 90.55 %; 644 g/l (calculé) |
| Viscosité dynamique: | Non disponible |
| Viscosité cinématique: | Non disponible |
| Caractéristiques de la particule: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|--|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Néant dans des conditions normales de traitement. |
| Produits de décomposition dangereux: | Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Oxydes de soufre Sulfure d'hydrogene. De formol. Vapeurs organiques irritantes. |
| Produits incompatibles: | Oxydants. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Ne pas perforer, incinérer ou exposer à des températures supérieures à 49°C (120°F). Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Décharge électrostatique. Stockez loin des matériaux incompatibles. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Voies d'exposition probables: | Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion |
| Voies d'exposition probables: | Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion |

Effets potentiels sur la santé

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | Les vapeurs et les brouillards irriteront le nez et la gorge, et possiblement les yeux. Peut causer des effets sur le système nerveux central, des nausées, des étourdissements et des maux de tête. |
| Inhalation: | Peut causer des effets sur le système nerveux central, des nausées, des étourdissements et des maux de tête. |
| Contact avec la peau: | Entraîne une irritation de la peau. L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite. |
| Contact avec la peau: | L'action du solvant peut sécher et dégraisser la peau, provoquer des fissures et entraîner une dermatite. Entraîne une irritation de la peau. |
| Contact avec les yeux: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Contact avec les yeux: | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion: | Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite. |
| Ingestion: | |

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s |
|------------------------|---|
| alcanes en C7-10, iso- | Rien |
| propane | CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 13023 ppm |
| Solvant Stoddard | Rien |
| Xylenes | Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6580 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6247 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 5922 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6700 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6350 ppm |
| Ethylbenzene | Oral LD50 (Rat) = 5.46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 4000 ppm |

| Substances dangereuses | Effets immédiats sur la santé | Effets retardés sur la santé | Effets chroniques sur la santé |
|------------------------|-------------------------------|------------------------------|---|
| alcanes en C7-10, iso- | Irritant | | Système nerveux central Poumon Cardiaque |
| propane | Irritant | | Cardiaque Système nerveux central |
| Solvant Stoddard | Irritant | | Système nerveux central |
| Xylenes | Irritant | | Cardiaque Système nerveux central Reins Foie |
| Ethylbenzene | Irritant | | Système nerveux central |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|------------------------|-----------------|------------------|--|
| alcanes en C7-10, iso- | Non | Non | Non |
| propane | Non | Non | Non |
| Solvant Stoddard | Non | Non | Non |
| Xylenes | Non | Non | Non |
| Ethylbenzene | Non | Groupe 2B | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: AÉROSOLS
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aerosols, inflammable
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: AEROSOLS (Isoalkane C7 - C10)
Division: 2.1
Numéro d'identification: UN 1950
Groupe d'emballage: Rien
Polluant marin: Isoalkane C7 - C10

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 2, 3, 4, 8, 9, 11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/31/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.